

**BULLETIN CUMULATIF DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES
PAR UN DONATEUR POUR LE COMPTE D'UNE PERSONNE MINEURE****LE DONATEUR**

Je soussigné-e, PrénomNom

Adresse

Code Postal Commune Pays

N° de téléphone 1 N° de téléphone 2

Courriel

déclare offrir une ou plusieurs parts sociales de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE à :**LA PERSONNE MINEURE**

Prénom Nom

Adresse

Code Postal Commune Pays

N° de téléphone 1 N° de téléphone 2

Courriel

 Je suis l'un des deux parents de la personne mineure Je ne suis pas l'un des deux parents de la personne mineure et j'administrerai ces parts sociales pour le compte du mineur jusqu'au jour de sa majorité civile. je laisse le soin à l'un de ses deux parents d'administrer ces parts sociales.

En cas de donation de bien commun, je m'engage à prévenir mon/ma conjoint-e et à fournir la notification ci-jointe, complétée et signée.

J'atteste rédiger cette déclaration en plusieurs exemplaires originaux et en conserver un exemplaire.

Fait à , le Signature

*1 exemplaire pour le donateur**1 exemplaire pour le parent non donateur, s'il y a lieu**1 exemplaire à envoyer à la coopérative**La page 3 n'est à remplir et imprimer que si elle se justifie.**Si vous avez besoin d'un justificatif, demandez-le.*

LE PARENT (s'il y a lieu) : Je soussigné-e, Prénom Nom

Adresse

Code Postal Commune Pays

N° de téléphone 1 N° de téléphone 2

Courriel

accepte d'administrer les parts sociales détenues par ma fille / mon fils :

Prénom Nom

J'atteste rédiger ce bulletin en 3 exemplaires originaux et en conserver un exemplaire.

Fait à , le Signature

L'ADMINISTRATEUR (donateur et/ou parent, suivant les cas)

Je soussigné-e, Prénom Nom

administrateur des parts sociales de

certifie avoir lu les statuts de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE et déclare les approuver.

J'ai bien noté que le capital est variable et qu'il peut augmenter à tout moment, soit au moyen de souscriptions nouvelles effectuées par les associés coopérateurs, soit par l'admission de nouveaux associés coopérateurs.

Il est convenu que la jouissance de ces parts sociales revient à la personne mineure et, le cas échéant, les rémunérations générées par ces parts sociales seront déposées sur un compte courant d'associé, ouvert au nom de cette personne dans les livres comptables de la coopérative.

Je demande que devienne associé-e coopérateur-trice de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE et relève de la catégorie :
Pour rappel, au verso, extrait de l'article 13 des statuts, avec le tableau des catégories.

..... est déjà associé-e coopérateur-trice.
Je demande à acquérir pour son compte de nouvelles parts de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE. Ce bulletin annule et remplace mon précédent bulletin de souscription.

Je souscrits (*en lettres*) parts sociales de 200 € (deux cents euros) chacune, ce qui portera le nombre total de parts détenues à (*en lettres*) parts.

Le donateur établit un chèque ou un virement de à l'ordre de Escoums Solaire, qui sera déposé au compte de la coopérative, ouvert au CIC, 9 place de la République - 66500 PRADES.

J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées par courrier électronique à l'adresse suivante :
courriel

Je préviendrai la coopérative de mes éventuels changements d'adresse électronique.

J'accepte que la coopérative ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'information et de vote à distance et plus généralement d'être destinataire d'informations et de communications institutionnelles de la part de ma coopérative. Cette autorisation a comme objectif de faciliter la gestion de la coopérative et de limiter la consommation de papier et d'énergie. Conformément à l'article 26 des statuts, je peux annuler cet accord à tout moment, en en informant le conseil coopératif.

J'atteste rédiger ce bulletin en plusieurs exemplaires originaux et en conserver un exemplaire.

Fait à , le Signature

NOTIFICATION PAR LE/LA CONJOINT-E DU DONATEUR DE SA RENONCIATION À ÊTRE ASSOCIÉ-E

Je soussigné-e

Prénom Nom

Adresse

Code Postal Commune Pays

déclare avoir pris connaissance des statuts de la SCIC SAS à capital variable ESCOUMS SOLAIRE, à laquelle mon/ma conjoint-e :

Prénom Nom

souhaite apporter la somme de (*en lettre*)

correspondant à parts sociales de 200 € (deux cents euros) chacune, dépendant de notre communauté de biens.

Je déclare donner mon consentement à l'apport effectué par mon/ma conjoint-e, en application de l'article 1424 du Code Civil. Je déclare ne pas vouloir me prévaloir de la qualité d'associé-e en vertu de l'article 1832-2 du Code Civil.

Fait à

Signature

Le

Extrait de l'article 13 des statuts : Catégories d'associés coopérateurs

Les catégories regroupent les coopérateurs qui ont un rapport de nature distincte aux activités de la coopérative, souvent avec des intérêts à priori divergents. Leur rassemblement crée le multi sociétariat qui caractérise la Scic, avec pour objectif de construire une œuvre commune, dépassant ainsi les éventuels intérêts particuliers.

Chaque associé coopérateur relève d'une et une seule des 5 catégories décrites ci-dessous, en fonction de son statut et des liens qui l'unissent avec la coopérative :

Catégorie	Description	Nombre minimum de parts sociales à souscrire
porteurs	personnes physiques et personnes morales apportant leur participation active à la coopérative	minimum 1 part
soutiens	personnes physiques et personnes morales à caractère privé apportant leur soutien financier et moral à la coopérative	minimum 5 parts
salariés	salarié-e-s ayant contracté un contrat de travail avec la coopérative	minimum 3 parts
entrepreneurs	entreprises quel que soit le statut (entreprise individuelle, association, société civile, agricole, artisanale ou commerciale, ...) bénéficiant directement des activités de la coopérative	minimum 3 parts
acteurs publics	collectivités territoriales et leurs groupements, toutes structures à caractère public ou semi-public tel que les SEM, SPL, EPIC ... apportant leur soutien financier et moral à la coopérative	minimum 20 parts

Le choix d'affectation de chaque associé à une catégorie est du ressort exclusif du conseil coopératif, tout comme il est seul compétent pour décider du changement de catégorie.